

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE DE COMPÉTENCE MIXTE

**SECTION I**

NATURE ET DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, DU PERSONNEL ET DES PROJETS

**1.** Les projets à planifier et à mettre en œuvre, en matière de mobilité durable relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération, nécessitent les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, la formation, l'achat d'équipements, le versement de subventions ou de contributions financières et portent sur les activités suivantes :

1° poursuivre la mise en œuvre du Plan de mobilité durable pour atteindre les objectifs en matière de mobilité durable. Pour ce faire, il est requis de réaliser un plan de mobilité intégré;

2° effectuer les activités de consultation, de rédaction, de production de documents;

3° réaliser la consultation des partenaires et des citoyens et le développement, la mise en œuvre et la diffusion des moyens de communication;

4° prévoir la production, la diffusion et la mise en œuvre des actions du Plan de mobilité durable;

5° effectuer le soutien à la réalisation, à l'analyse et à la diffusion d'enquêtes Origine-Destination.

**2.** Les projets comprennent, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**3.** L'estimation du coût des projets décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 1 500 000 \$.

**TOTAL :        1 500 000 \$**

Annexe préparée le 27 avril 2020 par :

---

Sylvie Anne Garceau, conseillère en gestion financière  
Service de la planification de l'aménagement  
et de l'environnement